

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/08/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

18/08/2020

Date d'affichage

11/08/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/08/2020

et publication du :

25/08/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. ROUX Vincent donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme DIDIER Françoise, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL05_18082020**Objet : Acquisition terrain de voirie**

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de division définitif réalisé par les géomètres SCP ALARCON LARGUIER, après numérotation, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de voirie, de 40 m2, à Mme HUMMEL Corinne.

Le document d'arpentage doit être validé par un acte authentique chez un notaire.

Il précise que cette acquisition est en réalité une régularisation d'usage actuel de la voirie ; et en conséquence, se conclue à l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune de BEAULIEU.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'acquisition d'une parcelle de terrain de voirie, de 40 m2, à Mme HUMMEL Corinne à l'euro symbolique ;

APPROUVE le plan de division définitif ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les actes authentiques d'acquisition et tous documents se rapportant à cette affaire ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

